

## COMMUNIQUÉ

### **Le Fonds municipal vert soutient l'étude de faisabilité du parc d'éoliennes de la Ville de Summerside**

**Le 6 octobre 2009, Summerside (Î.-P.-É.)** – Basil Stewart, président de la FCM et maire de la Ville de Summerside (Î.-P.-É.), et l'honorable Lisa Raitt, ministre des Ressources naturelles, ont fait part aujourd'hui de la subvention accordée par le Fonds municipal vert (FMV) à la Ville de Summerside (Île-du-Prince-Édouard). La Ville a consacré la subvention de 62 399 \$ du FMV à la réalisation de l'étape finale de l'étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes devant appartenir à la Ville et être exploitée en régie par celle-ci.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services conçus expressément pour répondre aux besoins de développement durable des gouvernements municipaux, a dit le président de la FCM et maire de Summerside, Basil Stewart. L'aide financière et le savoir-faire fournis par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus viables sur les plans environnemental, social et économique. »

« Notre gouvernement aide les municipalités de tous les coins du pays à assainir leur environnement comme elles s'en sont fixé l'objectif au moyen du Fonds municipal vert, a dit la ministre Raitt. Cette subvention de 62 399 \$, qui a servi à mener à bien l'étape finale de l'étude de faisabilité du parc municipal d'éoliennes, est un autre exemple des moyens pris par le gouvernement du Canada en partenariat avec la FCM pour aider les municipalités, dont Summerside, à assurer un avenir plus vert à leur population. »

La Ville a investi la subvention du FMV dans une évaluation environnementale et une étude géotechnique, étapes finales de l'étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes de 12 MW. La Ville croit que le projet proposé, comportant quatre turbines éoliennes de 3 MW, pourrait produire 30 GWh d'électricité par année pour la municipalité.

En alliant cette production à l'électricité achetée par Summerside d'un parc éolien commercial de l'Î.-P.-É., l'énergie éolienne pourra suffire à 100 pour cent de la demande d'électricité résidentielle et à 42 pour cent de la demande commerciale de Summerside. De plus, aux périodes de la journée ou de l'année où le vent est puissant, l'énergie éolienne pourra répondre à la totalité des besoins en électricité de la collectivité. Au chapitre des émissions de gaz à effet de serre, la Ville prévoit tirer de ce projet des réductions annuelles de 8 999 tonnes de CO<sub>2</sub>, de 147,9 tonnes de SO<sub>2</sub> et de 98,6 tonnes de NO<sub>x</sub>.

Le Fonds municipal vert est une dotation financée par le gouvernement du Canada et gérée par la Fédération canadienne des municipalités. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin de redéfinir les normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

*La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle stimule le développement durable et la qualité de vie des collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.*

Renseignements

**Ville de Summerside (Î.-P.-É.)**

Greg Gaudet  
Directeur, Services municipaux  
Ville de Summerside  
Tél. : 902-432-1272  
Télé. : 902-439-5776  
Courriel : [ggaudet@city.summerside.pe.ca](mailto:ggaudet@city.summerside.pe.ca)  
<http://www.city.summerside.pe.ca>

**Fonds municipal vert**

Dave Weatherall  
Agent des communications  
Fonds municipal vert  
Fédération canadienne des municipalités  
Tél. : 613-907-6292  
Télé. : 613-244-1515  
Courriel : [dweatherall@fcm.ca](mailto:dweatherall@fcm.ca)  
<http://www.sustainablecommunities.fcm.ca>

**Ressources naturelles Canada**

Jocelyne Turner  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre des Ressources naturelles du Canada  
Tél. : 613-996-2007  
Télé. : 613 943-0663  
<http://nrca-nrcan.gc.ca>